



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

19/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

19/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 10
Votants : 16

OBJET :
**REPRISE DES
CONCESSIONS
ABANDONNÉES**

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à 19h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie Solange GRILLOT, Stéphane RAYNAL, Annick BAZIN, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO et Alain SOUÉDET.

Étaient absents excusés :

Madame Claire HERLIN
Monsieur Guy-Charles HUMBERT
Monsieur Mickaël SHEPS
Madame Christine DAVOINE
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PYRKA

Donne pouvoir à :

Monsieur Stéphane RAYNAL
Monsieur Hervé FRANEL
Monsieur Ariel SHEPS
Monsieur Alain SOUÉDET
Madame Alexa PELAGE
Madame Mariannick MORVAN

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Stéphanie MARTINS-VIANA, Sylvain PASTORELLO, Charlène METAUT, Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Stéphanie CHOUPPAY, Léa PHALIPPOUX, Caroline ARAMINTHE et Agostino MUZZIN.

Conformément à l’article L.2121-17 du CGCT, le conseil s’est réuni pour délibérer valablement sans condition de quorum.

**DELIBERATION
REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès-verbaux de constatations d’abandon des sépultures effectuées les 26 octobre 2022 et 28 mai 2024 dans le cimetière communal,

Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d’abandon,

Vu la possibilité pour la commune d’inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d’art ou d’histoire dans le patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge la remise en état,

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d’existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu’elles sont en état d’abandon,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Autorise le Maire à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

- N°116 33 M. SOUPROU Georges
- N°518 48 M. LOUBENS
- N°105 64 Mme MOUROT Marie
- N°72 90 Mme DEJOU Marie
- N°77 91 M. BRUNET Amable
- N° 119 127 M. GRENET Louis
- N°11 128 M. MOULIN
- N°131 FAMILLE CAILLAUX-DIETSH
- N°113 134 M. COURTELLEMONT
- N°24 214 M. DASSONVILLE Desiré
- N°333 233 M. GAULEIAC Pierre
- N°237 235 M. DE BREILLY Marcel
- N°261 245 M. ALTIER Jules
- N°15 393 M. GAUDION Jean-Pierre
- N°56 391 M. MILLARD Emile
- N°459 Mme LEDOUX Marie
- N°603 480 M. POMAROLA José
- N°487 Mme LOVATI
- N°95 76 M. SIMON Victor

Autorise le Maire à signer toutes les tous les actes et avenants se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick MORVAN